



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom



GROUPE d'Étude
des Invertébrés
Armoricaïns

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE IMT ATLANTIQUE ET LE GREZIA**

2023-2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique, Bretagne, Pays de la Loire, école de l'Institut Mines Télécom (EPSCP), sise sur plusieurs sites :

- Campus de Brest, Technopôle Brest-Iroise, CS 83818, 29238 Brest Cedex 3,
- Campus de Nantes, 4 rue Alfred Kastler, BP20722, 44307 Nantes Cedex 3,
- Campus de Rennes, 2 rue de la Châtaigneraie, CS 17607, 35576 Cesson Sévigné Cedex,

représentée par son Directeur exécutif, Christophe LEROUGE,

ci-après dénommée « IMT Atlantique ».

D'une part,

ET :

Le Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns - Association loi 1901, domiciliée *Bâtiment 25 1er Etage, Campus de Beaulieu, Université de Rennes 1, 35042 Rennes Cedex* et représentée par son Président Olivier DURAND agissant en cette qualité en vertu de la décision du Conseil d'administration en date du 29 mai 2018

ci-après dénommé "GREZIA"

Code SIREN/SIRET : 412 520 462 00034

Code APE : 9499 Z

D'autre part.

PRÉAMBULE

Depuis quelques années, IMT Atlantique porte un projet sur la préservation de la biodiversité sur ses campus de Brest, Nantes et Rennes. Chacun de ces campus comporte des espaces verts, répartis entre des pelouses, des espaces récréatifs ou dédiés aux sports et des espaces davantage dédiés à l'accueil de la biodiversité locale. Afin de mesurer si les mesures de gestion mises en place en faveur de la biodiversité ont un effet sur les populations d'invertébrés présentes, et en particulier les abeilles sauvages, IMT Atlantique a souhaité mettre en place un inventaire sur lesdits campus et a sollicité le GRETIA en 2021 et 2022 pour l'accompagner dans ce projet, dans un premier temps sur ses Campus de Brest et Nantes, qui sont les plus étendus. Fin 2022, l'IMT Atlantique a souhaité renouveler les inventaires sur les campus de Brest et Nantes pour 2023 et 2024, en élargissant possiblement à d'autres groupes d'insectes, et à son campus sur Rennes, avec la volonté d'associer davantage les étudiants et personnels, notamment par la collecte et la préparation de spécimens.

Le GRETIA de son côté perçoit dans ce projet un moyen de répondre à ses objectifs en tant qu'association naturaliste à savoir :

- promouvoir et développer des études sur les invertébrés, notamment sous leurs aspects écologiques, et leur application à la préservation de la biodiversité et à la gestion intégrée de l'espace ;
- rassembler et former les personnes intéressées par les invertébrés.

Dans ce contexte, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIF DE LA CONVENTION

La présente convention détermine les conditions du partenariat instaurées entre IMT Atlantique et le GRETIA pour un projet sur deux années portant sur les campus de Brest, Nantes, et Rennes, et visant à :

- Améliorer les connaissances sur les invertébrés,
- Proposer des recommandations de gestion des espaces verts des campus étudiés qui soient favorables aux invertébrés recensés,
- Former des personnes volontaires à l'observation et à la collecte d'abeilles solitaires.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Par la présente convention, IMT Atlantique s'engage à :

- donner accès aux Campus de Brest, Nantes, Rennes, selon les dispositions du règlement intérieur d'IMT Atlantique, à l'équipe salariée du GRETIA,
- désigner au GRETIA un interlocuteur pour la gestion de la présente convention,
- désigner au GRETIA un interlocuteur par site pour l'accès à chacun des trois campus,
- transmettre au GRETIA toute donnée ou information existante que le GRETIA jugera utile à la réalisation du projet.

Pour sa part, le GRETIA s'engage à :

- mener les études décrites conformément au programme prévu annuellement (réalisation des inventaires, bancarisation des données, rédaction de compte rendu ou de rapports avec conseils à la gestion, formation d'étudiants ou personnels volontaires),
- tenir IMT Atlantique informé des dates de réalisation des inventaires sur les campus étudiés,

- transmettre à IMT Atlantique les rapports et comptes rendus prévus ainsi que les données brutes,
- Se rendre disponible pour l'organisation de temps d'échange avec les personnels des campus dans la mesure de ce qui aura été prévus dans le programme d'étude.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature pour une durée de deux années et prendra fin le 31 mars 2025 au rendu du rapport technique et de la facturation.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ÉTUDE

À chaque début d'année, les deux parties statueront sur

- les actions qui constitueront le programme d'étude de l'année sur chacun des campus,
- le budget alloué pour la bonne réalisation de ce programme.

Cet accord conjoint fera l'objet d'un avenant annuel (en annexe ici pour l'année 2023) à cette convention.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES DONNÉES

Les données collectées par le GRETIA dans le cadre des études liées à cette convention seront saisies dans l'outil GeoNature avec un statut de données publiques. Ainsi les données obtenues, pourront être intégrées à des bilans des connaissances sur les invertébrés terrestres du Massif armoricain ou utilisées dans le cadre de publications sur les invertébrés.

Toute publication de ces données par le GRETIA fera mention du financeur de l'étude IMT Atlantique (et également Nantes métropole pour les données concernant le Campus de Nantes).

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

IMT Atlantique s'engage à verser la subvention validée pour l'année en cours à réception des livrables prévus (note, rapport) dans le programme d'étude de l'année en cours (en annexe pour 2023).

Le GRETIA s'engage à utiliser la subvention de l'année en cours afin de réaliser le programme d'étude validé avec IMT Atlantique et détaillé dans l'avenant de l'année en cours (en annexe pour 2023).

La subvention précitée sera versée sur le compte ouvert au nom du GRETIA à réception des rendus fixés dans le programme annuel d'étude, et selon les modalités de versement précisées dans les avenants

annuels :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	35197	033196059 43	79
Titulaire du compte	: GROUPE ETUDE INVERTEBRE ARMORICA IN BAT 25 UNIVERSITE DE RENNES 1 35042 RENNES CEDEX		
Domiciliation	: CCM RENNES GAYEULLES THA		
Devise	: EUR		
IBAN	FR76 1558 9351 9703 3196 0594 379		BIC CMBRFR2BXXX

En cas de modification du libellé du compte bancaire, il revient au GRETIA d'en informer immédiatement IMT Atlantique et de lui transmettre un nouveau RIB.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le GRETIA disposera d'une assurance de responsabilité civile, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité en raison des dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers du fait de leur personnel, de leurs biens ou de leur activité. Une attestation d'assurance sera transmise annuellement à IMT Atlantique pour les périodes couvertes par la convention.

ARTICLE 8 : RÉVISION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

En cas de non-respect de ces engagements par l'une des parties, l'autre signataire pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi à la partie défaillante, d'une LRAR valant mise en demeure de se conformer aux engagements contractuels définis par la présente convention et restée sans réponse dans ce délai.

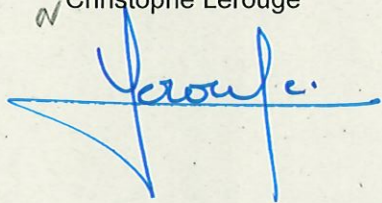
ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord amiable.

À défaut d'accord, la juridiction compétente pour se prononcer sera saisie.

Fait le ...29 juin 2023..... àNantes.....
en deux exemplaires originaux de forme et de contenu identiques.

Le Directeur d'IMT Atlantique
Christophe Lerouge

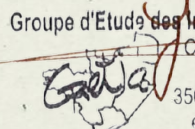


Christophe LEROUGE
Directeur
IMT Atlantique
Bretagne - Pays de la Loire

FP

Le Président du GREZIA
Olivier Durand

Po. Julie Nouyrigat, Directrice


Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricains
Campus de Beaulieu
Bât. 25 - 1 étage
35042 RENNES Cedex
econtact@gretia.org



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom



Avenant annuel pour l'année 2023 (année 1)

Convention cadre de partenariat 2023-2024 entre IMT Atlantique et le GREZIA

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique, Bretagne, Pays de la Loire, école de l'Institut Mines Télécom (EPSCP), sise sur plusieurs sites :

- Campus de Brest, Technopôle Brest-Iroise, CS 83818, 29238 Brest Cedex 3,
 - Campus de Nantes, 4 rue Alfred Kastler, BP20722, 44307 Nantes Cedex 3,
 - Campus de Rennes, 2 rue de la Châtaigneraie, CS 17607, 35576 Cesson Sévigné Cedex,
- représentée par son Directeur exécutif, Christophe LEROUGE,

ci-après dénommée « IMT Atlantique ».

D'une part,

ET :

Le Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns - Association loi 1901, domiciliée *Bâtiment 25 1er Etage, Campus de Beaulieu, Université de Rennes 1, 35 042 Rennes Cedex* et représentée par son Président Olivier DURAND agissant en cette qualité en vertu de la décision du Conseil d'administration en date du 29 mai 2018

ci-après dénommé "GREZIA"

Code SIREN/SIRET : 41252046200034 / Code APE : 9499 Z

D'autre part.

ARTICLE 1 : ACTIONS DU PROGRAMME ANNUEL D'ETUDE

• Actions retenues pour l'année 2023

Sur le campus de Brest :

- o une journée de prospection en début de saison centrée sur les abeilles sauvages, avec initiation à l'observation et à l'échantillonnage à destination d'étudiant(e)s et de personnels volontaires,
- o une journée de prospection en milieu de saison basée sur des méthodes d'échantillonnage permettant de collecter d'autres groupes et notamment les coccinelles.

Sur le campus de Nantes :

- o une journée de prospection en début de saison (avril idéalement) centrée sur les abeilles sauvages, avec initiation à l'observation et à l'échantillonnage à destination d'étudiant(e)s et de personnels volontaires,
- o une journée de prospection en milieu de saison basée sur des méthodes d'échantillonnage permettant de collecter d'autres groupes et notamment les coléoptères (dont coccinelles) et hémiptères.

- pour les deux campus
 - o lorsque nécessaire, la mise en collection de spécimens, l'identification de spécimens en laboratoire sous loupe binoculaire (qu'ils aient été collectés par les salarié(e)s du GRETIA lors de leurs prospections ou par les étudiant(e)s et personnels volontaires en cours de saison),
 - o une note sur les observations de l'année (remise à l'IMT Atlantique avant le 31/03/2025),
 - o une à deux réunions avec les personnes impliquées sur les campus.

- **Budget estimé**

	Nb jours	Coût en €
Campus de Brest		2 941,00 €
Prospection de terrain et temps de déplacement	3,25	1 462,50
Gestion des échantillons (mise en collection, détermination, saisie)	2,25	1 012,50
Frais d'études divers (km/repas)		466,00
Campus de Nantes		1 632,40 €
Prospection de terrain et temps de déplacement	2	900,00
Gestion des échantillons (mise en collection, détermination, saisie)	1,5	675,00
Frais d'études divers (km/repas)		57,40
Actions communes		2 250,00 €
Analyse et rédaction d'une note	3	1 350,00
Temps de réunion	2	900,00
TOTAL	14	6 823.40€

Le GRETIA n'est pas assujetti à la T.V.A. Hors champs d'application de la TVA, dans le cadre de l'instruction fiscale 4H5 98 du 15/09/98, article 4b.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Les modalités de versement pour cet avenant sont les suivantes :

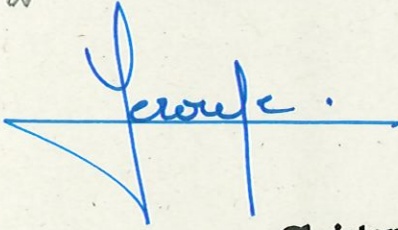
- 50% au lancement des inventaires de terrain,
- le solde à réception des rendus de l'année (fixés au plus tard au 31/03/2024 pour l'année 2023).

Fait à Nantes, le 29 juin 2023,
en deux exemplaires originaux de forme et de contenu identiques.

Le Directeur d'IMT Atlantique
Christophe Lerouge

Le Président du GRETIA
Olivier Durand

Po. Julie Nouyrigat, Directrice

al


Christophe LEROUGE
Directeur
IMT Atlantique
Bretagne - Pays de la Loire

FP


Groupe d'Étude des Invertébrés Armorcains
Campus de Beaulieu
Bât. 25 - 1 étage
35042 RENNES Cedex
contact@gretia.org

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637